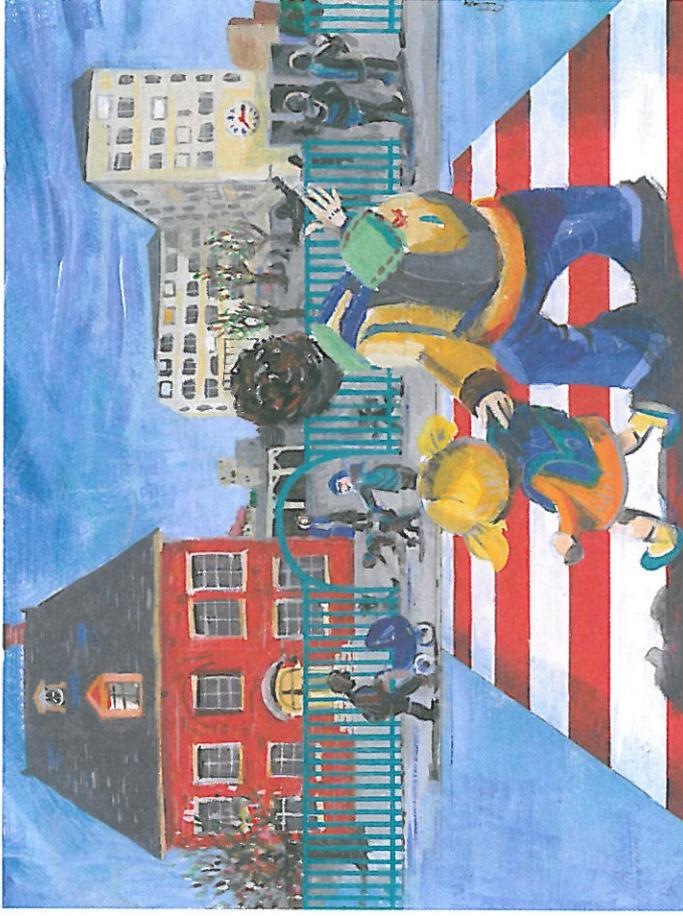


- Bulletin d'adhésion 2008/2009 -

Une seule cotisation par famille et par association locale, quel que soit le nombre d'enfants scolarisés
 <<Conformément à la loi 28-17 du 6 janvier "Informatique et liberté", chaque adhérent dispose du droit d'information, de rectification et d'accès
 auprès de son association locale. Il peut en outre s'opposer à la transmission des renseignements le concernant.>>



Ensemble, contribuons
 à l'avenir de nos enfants.



Rentrée 2008/2009

Votre association locale affiliée à l'U.N.A.A.P.E.E. :

A.A.P.E.C.E.

Association Autonome de Parents d'Elèves
 de Corbeil - Essonnes

10 rue Maurage
 91100 CORBEIL-ESSONNES
 Mail : aapece.jf@gmail.com

U.N.A.A.P.E., association loi 1901, reconnue d'utilité publique,
 habilitée par le Ministère de l'Education Nationale.

Union Nationale
 des Associations
 de Parents
 d'Elèves.

42, rue Carvès - 92120 Montrouge
 Mail : secretat@unaape.asso.fr
 Site : www.unaape.asso.fr
 Téléphone : 01 40 92 16 61 ou 09 51 74 68 92*
 Télécopie : 01 40 92 96 95
 (*prix d'un appel local en France métropolitaine et en Corse)

Adhérent(s)

Nom de la mère: Prénom: _____
 Nom du père: Prénom: _____
 Adresse: _____
 Code postal: Ville: _____
 Tél. dom: Bureau: Mobile: _____
 Mail: _____

Vos enfants scolarisés

Nom	Prénom	Établissement	Classe	Cotisation à l'association locale:
				Membre ou Soutien ou Bienfaiteur 14C
				Don Abonnement à la revue "Présence des Parents" 9,50C

Je souhaite participer

A la vie de l'association
 Au conseil d'école* (Maternelle / Élémentaire)
 Au conseil d'administration* (Collège / Lycée)

Montant chèque association+assurances

A retourner à votre association locale

TOTAL ASSOCIATION _____
TOTAL ASSURANCE _____

A.A.P.E.C.E.
 M. TORRES
 10 rue Maurage
 91100 CORBEIL - ESSONNES

Date: _____ Signature: _____

Joindre votre règlement à l'ordre de l'association (un seul chèque).
 Des enveloppes timbrées peuvent vous être demandées: voir avec l'association.
 Compléter et signer le bulletin.
 Si vous voulez souscrire à l'assurance scolaire, n'oubliez pas de dater et signer le bulletin de souscription ci-dessous.

Bulletin de souscription à l'assurance scolaire AXA (assurance réservée aux adhérents)

Nom, prénom (du représentant légal) : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Ville : _____

Je souscris une assurance scolaire AXA pour l'année scolaire 2008/2009 au profit de:

Nom :	Prénom :	Établissement :	Classe:	Né(e) le :	Formule :	Montant :
					1 2 3	€
					1 2 3	€
					1 2 3	€
					1 2 3	Gratuit*
					1 2 3	Gratuit*

Total AXA assurances : C

* Gratuit à partir du quatrième enfant

Assurances : L'adhérent sousigné reconnaît avoir pris connaissance et accepté les clauses et conditions particulières du contrat d'assurance de responsabilité valant notice d'information au titre du dit contrat, préalablement à l'adhésion, ainsi que des conditions générales y afférentes, disponibles sur demande auprès du souscripteur.

Vous disposez d'un délai de 14 jours à compter de la souscription de l'assurance scolaire pour y renoncer sans motif, ni pénalité et contre remboursement en adressant un courrier recommandé avec AR de renonciation à l'UNAAPE 42 rue Carvès 92120 Montrouge selon le modèle ci après: "Je sousigné(e) (nom, prénom), demeurant (adresse) déclare renoncer au contrat d'assurance n° 2005.130.383.187.87 que j'avais souscrit le ... (date et signature du souscripteur)".

N'oubliez pas de dater et signer votre bulletin de souscription. Date: _____ Signature: _____

Deux attestations vous seront adressées par votre association pour chaque enfant assuré.

Proposition d'assurance scolaire avec AXA France et l'U.N.A.A.P.E. :

Assurance réservée aux adhérents de l'U.N.A.A.P.E. : contrat groupe souscrit auprès d'AXA France IARD, Société Anonyme régie par le code des Assurances au capital de 214 799 030€ immatriculée au RCS de Paris sous le n°722 057 460, dont le siège social est sis 26 rue Drouot - 75009 PARIS.

Protégez votre enfant à l'école comme ailleurs.

De la maternelle à l'université, protégez vos enfants 24h/24 et 7 jours sur 7.

Vos enfants ont besoin d'être assurés s'ils sont victimes ou responsables d'un accident sur le chemin de l'école, dans une cour de récréation, mais aussi en toutes circonstances, lors de leurs activités extrascolaires :

sports, loisirs, vacances, séjours linguistiques, classes de découverte, etc.

La garantie prend effet : le jour de la rentrée scolaire pour les adhésions souscrites dans les trente jours

suivant la date de la rentrée, sinon le lendemain à midi de la date de réception de l'adhésion par l'U.N.A.A.P.E.

NATURE DES GARANTIES	FORMULE 1	FORMULE 2	FORMULE 3
	Scolaire/Trajet	Scolaire + Trajet extrascolaire	France et monde entier <i>(Pour les séjours de moins de trois mois consécutifs)</i>
1- TERRITORIALITÉ,	France		
2- RESPONSABILITÉ CIVILE DES PARENTS DU FAIT DE L'ÉLÈVE. (Y compris l'usage de la bicyclette)			
- Dommages corporels:	100 000 000 €	100 000 000 €	100 000 000 €
- Dommages matériels:			
(Sous déduction d'une franchise de 30€. Sont exclus les dommages vestimentaires que les élèves peuvent occasionner entre eux)	850 000 €	850 000 €	850 000 €
Dommages matériels consécutifs à un dommage matériel.	150 000 €	150 000 €	150 000 €
3- INDEMNITÉS CONTRACTUELLES.			
- En cas de décès:	4 000 €	4 000 €	4 000 €
- Invalidité permanente :			
En cas d'infirmité, le capital maximum est proportionnel aux taux d'invalidité retenus			
Invalidité inférieure à 10 %.	Néant	Néant	Néant
Invalidité égale ou supérieure à 10 %, inférieure à 40 %.	35 000 €	35 000 €	35 000 €
Invalidité égale ou supérieure à 40 %, inférieure à 80 %.	85 000 €	85 000 €	85 000 €
Invalidité égale ou supérieure à 80 %, jusqu'à 100 %.	200 000 €	200 000 €	200 000 €
- Frais médicaux pharmaceutiques, chirurgicaux et d'hospitalisation consécutifs à un accident garanti. (Y compris poliomélie et méninge cérébro-spinale)	100 % T.C.R.*	200 % T.C.R.*	300 % T.C.R.*
Toutefois, les frais suivants consécutifs à un accident garanti sont remboursés à concurrence des frais réels justifiés et au maximum jusqu'à :			
Prothèses dentaires par dent.	200 €	400 €	400 €
Prothèses auditives.	600 €	800 €	1 000 €
Bris ou perte de lunettes ou lentilles.	200 €	200 €	300 €
- Frais de recherche, de secours.	800 €	1 500 €	1 500 €
4- ASSISTANCE. (Réalisée par AXA assistance)			
- Rapatriement médical. (Maladie, accident de l'enfant)	Néant	Avion ou train	
- Acheminement de la famille. (Maladie, accident de l'enfant)	Néant	Avion ou train	
- Soutien scolaire. (Immobilisation supérieure à 5 jours)	Néant	2 heures/jours pendant 6 semaines	
- Garde malade. (Immobilisation supérieure à 5 jours)	Néant	20 heures	
- Assistance si hospitalisation ou à domicile. (plus de 48 heures pour les parents)	Néant	Accompagnement ou acheminement pour un membre de la famille en avion ou en train	
5- DÉFENSE CIVILE.	8 000 €	8 000 €	8 000 €
6- PROTECTION JURIDIQUE. (Sous réserve d'un seuil d'intervention d'un montant supérieur à 150€)	15 000 €	15 000 €	15 000 €
TARIFS 2008 (Inchangés)	11,00 €	18,00 €	26,00 €

*T.C.R. Tarif Convention de la Sécurité Sociale.

Si vous voulez souscrire une assurance, utilisez le bulletin de souscription en dernière page et pensez à garder ce tableau de garanties. Tout souscripteur pourra consulter le texte intégral du contrat auprès de son association locale.

N'oubliez pas de dater et signer votre bulletin de souscription et de le remettre à votre association locale.

Les parents autonomes

sont attachés aux

principes fondateurs de

l'U.N.A.A.P.E.

- La responsabilité des parents dans les choix éducatifs.

• La neutralité politique, syndicale et religieuse des établissements publics d'enseignement.

- La qualité de l'enseignement.

• Le développement des valeurs civiques et morales : sens des responsabilités, respect d'autrui et des droits et devoirs du citoyen.

L'U.N.A.A.P.E. :

• Veille à ce que les enfants restent le centre d'intérêt prioritaire du système éducatif.

• Est attentive aux propositions de l'Education Nationale.

• Participe localement à la mise en place de projets au sein des établissements scolaires.

• Est vigilante à la mise en application de la loi sur l'intégration des enfants différents.

• Est indépendante et autonome politiquement, syndical, religieux ou idéologique.

VOTRE ASSOCIATION EST AFFILIÉE À L'U.N.A.A.P.E.

Elle ne reçoit pas de mot d'ordre, l'U.N.A.A.P.E. n'est pas une fédération mais une union d'associations.

Elle garde toute son autonomie d'action et de fonctionnement dans le respect des principes et des statuts de l'U.N.A.A.P.E.

Elle bénéficie de l'agrément de l'U.N.A.A.P.E. auprès du Ministère de l'Education Nationale pour vous représenter à tous les niveaux.

• Elle participe et s'implique dans les conseils d'école, les conseils de classe, les conseils d'administration, les commissions d'affectation, d'appel ou de bourse.

• Elle permet, par l'intermédiaire de l'U.N.A.A.P.E., de traduire au niveau national les préoccupations locales.

• Elle apporte régulièrement des idées constructives aux différentes administrations : Municipalité, Conseil Général, Conseil Régional, Ministère.

Rejoignez les associations affiliées à l'UNAAPE !

Ensemble, contribuons à l'avvenir de nos enfants en toute indépendance